



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

XXème congrès du SNFOCOS

GUIDEL 4-7 octobre 2021

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Praticiens Conseils

La commission des PC est préoccupée de l'avenir du service médical. Peut-on imaginer l'assurance maladie sans service médical ? Et un service médical sans praticien conseil ? Peut-être fait-on preuve de paranoïa mais nous avons la certitude que notre employeur ne fait pas ce qu'il faut, pour préserver notre corps de P.C (nombreuses démissions), pour recruter, préférant avoir recours à l'intérim d'infirmiers, pharmaciens, médecins plutôt qu'à l'embauche. L'employeur fait même le deuil du corps des chirurgiens-dentistes conseils sans aucun recrutement envisagé à court ou moyen terme.

L'UCANSS, suite à l'échec de la négociation sur la classification (qu'elle se plait à imputer à Force Ouvrière), propose uniquement un toilettage de notre convention collective sans apport financier supplémentaire en nous martelant que c'est dans un esprit de bonne volonté. Alors même qu'elle propose un déricotage des avantages acquis (prime de mobilité ramenée à 2 mois).

La CPP rappelle que l'employeur doit :

- S'engager sur la nécessité de fidéliser les praticiens présents en améliorant leurs conditions de travail et leurs salaires
- S'engager sur la nécessité de recruter de nouveaux praticiens conseils de manière sincère et efficace.

L'embauche des praticiens conseil en CDD alors qu'il y a tant de postes vacants interroge sur leur sincérité.

Nous revendiquons une reconnaissance de notre statut de professionnel de santé et de notre expertise sociale.

La crise sanitaire a montré, à bien des égards, tout le mépris de notre employeur. Les praticiens conseils n'ont pas été prioritaires pour obtenir des masques FFP2 pour l'examen des assurés, ni prioritaires pour la vaccination.

Certes nous avons changé subitement de statut aux yeux de l'employeur lors de l'appel à l'entraide pour les Antilles, l'entraide aux centres de vaccination et lors de l'obligation vaccinale.

Ce revirement est insuffisant : nous sommes résolu à demander au Conseil National de l'Ordre des Médecins de se prononcer sur notre qualification en expertise sociale. Et au-delà, l'interroger sur des problématiques que l'employeur élude sans cesse : la conservation de la qualification des nouveaux praticiens conseils, la recertification des praticiens en place, la possibilité d'avoir un exercice mixte ...

Sur les conditions de travail des praticiens conseils, la CPP est très préoccupée par la multiplication d'outils inadaptés à notre expertise, à notre pratique et au service médical en général qui entraîne beaucoup de souffrance et de perte de sens. A ce titre l'outil MATIS est emblématique du caractère

obtus des dirigeants de la CNAM. Malgré des retours très négatifs du site chargé de l'expérimentation, la CNAM insiste pour généraliser l'outil à marche forcée à l'ensemble du territoire. Le CSEC a suspendu cette généralisation mais pour combien de temps ?

Point positif : Nous avons rencontré la direction des risques professionnels (très à l'écoute) et avons apporté notre expérience de terrain afin de contribuer à améliorer l'outil IDEC sur la gestion des maladies professionnelles.

Un accord télétravail a été négocié entre les organisations syndicales et la CNAM.

Après un premier accord limitant le télétravail à un jour par semaine, un deuxième avenant a été signé avec possibilité de deux jours voire trois jours de télétravail. La formule 2 à trois jours par semaine étant peu susceptible d'être réellement acceptée car conditionnée par « l'occupation raisonnée des surfaces de travail » (pour ne pas utiliser le terme de flex office).

Si l'on a conscience des nombreux travers potentiels du télétravail, il y a également des avantages et les salariés le plébiscitent en grande majorité. Nous serons vigilants à accompagner une mise en place harmonieuse et non discriminante.

Si certaines DRSM sont respectueuses de l'accord sur le télétravail, certaines empêchent les salariés volontaires d'accéder à deux jours de télétravail, créant au sein d'une région ou entre les régions des différences de conditions de travail inacceptables à nos yeux. Il est également fait pression sur les camarades qui ont des mandats pour que leurs décharges syndicales coïncident avec les jours télétravaillés. Nous ne pouvons pas non plus le tolérer.

Et au-delà de ces inégalités de traitement, certaines directions profitent de la mise en place de l'accord télétravail pour dénoncer les accords sur le temps de travail.

Enfin nous rappelons notre opposition à toute suspension du contrat de travail dans le contexte extensif de l'obligation vaccinale à tous les salariés du Service médical. D'autres solutions sont possibles.

La CPP des praticiens conseils mène ces combats avec force et détermination.

Elle continuera son engagement selon les valeurs du SNFOCOS Négociateur, Revendiquer, Résister, fera sa part tel le colibri et sera vigilante telle la sentinelle de l'empire.

Nous mandatons le bureau national et son secrétaire général pour mettre en œuvre toute action permettant la réalisation de ces revendications.

Membres de la commission professionnelle permanente des praticiens conseils.

Secrétaire Nicolas GAUTIER-BOUILLAUD

Thierry PONS-HERMANT

Marie HUMBERT

Fabien BERUBE

Evelyne HASSLER

Dominique DUCROCQ

François DELION

Claude RUBY

Jean Marc MIEL

Pascaline DUVERT

Bruno STALLA

Pierre CHRÉTIEN

MEMBRES DE DROIT MEMBRES DU BN

Hélène AZOURY

Thomas CORREZE